



11^{ème} RALLYE REGIONAL DU BALCON - EST du VERCORS LES 13 et 14 AVRIL 2024

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **Lundi 12 FEVRIER 2024**

Ouverture des engagements : **Lundi 19 FEVRIER 2024**

Clôture des engagements : **Lundi 1er AVRIL 2024 (cachet de la poste faisant foi)**

Parution du road-book le **Samedi 6 AVRIL 2024**: A retirer à l'Auberge des Chasseurs à Miribel Lanchâtre pour le **Dimanche 7 AVRIL** entre 8h30 et 16h30 (06 75 63 75 25) et au CAFE des VOYAGEURS 21 Ave du Vercors 38450 Le GUA (06 75 63 75 25) pour le **Samedi 13 Avril** à partir de 7h. jusqu'à 12h

Dates et heures des reconnaissances : Voir Article 6.2 Reconnaissances

Vérifications des documents le : **SAMEDI 13 Avril 2024** de 10h à 13h30, Salle Polyvalente Place Jean COUTURIER à VIF 38450

Vérifications des véhicules le : **SAMEDI 13 Avril 2024** de 10h15 à 13h45, Place de la Mairie à VIF 38450

Heure de mise en place du parc de départ le : **SAMEDI 13 AVRIL 2024** à 10h30 h
.au plateau des sports du collège de VIF Rue du 19 Mars 1962

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : **SAMEDI 13 Avril 2024** à 12h45 à la SALLE POLYVALENTE DE VIF (Place Jean Couturier)

Publication des équipages admis au départ le : **SAMEDI 13 Avril 2024** à 14h

Publication des heures et ordres de départ le : **SAMEDI 13 Avril 2024** à 14h15

Départ de la 1^{er} Voiture Etape 1 : **SAMEDI 13 avril 2024** à 15h30 (1^{ier} VHRS)

Publication des résultats partiels : $\frac{1}{2}$ heure après l'arrivée du dernier concurrent

Arrivée Finale du Rallye 1^{er} Voiture : **DIMANCHE 14 Avril 2024** à 13h41 Salle Polyvalente de VIF

Vérification finale le : **Dimanche 14 AVRIL** GT Automobiles 38760 VARCES Taux horaire de la main d'œuvre : 60 Euros TTC

Publication des résultats du rallye le : **DIMANCHE 14 Avril 2024** $\frac{1}{2}$ heure après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix le : **DIMANCHE 14 Avril 2024** sur le Podium d'arrivée à la Salle Polyvalente de VIF.
(Ou en cas d'intempéries, dans la salle polyvalente)

PC : **SALLE POLYVALENTE, PLACE JEAN COUTURIER à VIF 1**

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 11^{ème} Rallye Régional du Balcon-Est du

Vercors (Ville de VIF) en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes le **vendredi 12 Janvier 2024** sous le **numéro R5** par la FFSA sous le permis d'organiser **numéro 68** en date du **vendredi 12 Janvier 2024**

Secrétariat du rallye: ASA Dauphinoise

Lieu: Maison Départementale des Sports 7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS 04 76 33 09 63

Site internet -> www.asadauphinoise.com Mail : contact@asadauphinoise.com

Comité d'Organisation - LANCHÂTRE OMNISPORTS

Président Jean Luc VALLIER

Chemin des Adrets 38450 MIRIBEL LANCHÂTRE

Téléphone : 06 75 63 75 25

Organisateur technique

Nom : LANCHÂTRE OMNISPORTS

Téléphone : 06 75 63 75 25

Adresse : Chemin des Adrets 38450 MIRIBEL LANCHÂTRE

En charge de la vérification des Dispositifs pour LANCHÂTRE OMNISPORTS : Jean Luc VALLIER

Licence n°9701

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Observateur:

En attente...

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Emmanuel VEYRET	Licence 01316
Commissaires Sportif	Michel PETTEX	Licence 3307
	Philippe BOUIN	Licence 257704
Secrétaire du collège	Monique BESANCON	Licence 9682
Directeur de Course	Daniel VERNET	Licence 147321
Directeur de Course Adjoints PC:	Chantal PICCHIONI	Licence 181121
	Didier ROSSIGNOL	Licence 11521
	Bruno MUSELLI	Licence 2403
Directeurs de courses aux ES	Pierre Alain COLOMB	Licence 1538333
	Thierry FABRE	Licence 86560
Directeurs de courses Adjoints aux ES	Olivier EHR SAM	Licence 244194
	Franck BELLET	Licence 43174

Commissaire Technique Responsable

Commissaires Techniques Adjoints :

Commissaire Technique VHC

Chargés des relations avec les concurrents :

Juge de faits :

Voiture Balais

Médecin Chef

Chargés des relations avec la presse et de la publicité

Speaker:

En attente

Patrick FOARE Licence 3004

Bernard CASSET Licence 56047

Georges SANDELION Licence 245840

Loys BORDERON Licence 183288

Floréal PITARCH Licence 2729

Sylvie SIMON Licence 749214

En attente

En attente

En attente

En attente

R.GUIEU Licence 21892

P.GAVARD

1.2P. ELIGIBILITE

Le 11^{ème} Rallye du BALCON -EST du Vercors compte pour la Coupe de France des Rallyes 2024 Coefficient. 2, le Championnat de La Ligue Rhône-Alpes 2024 et le Challenge des rallyes Patrice MONTAGNAT de l'ASA Dauphinoise (Inscription au challenge Montagnat obligatoire auprès de l'ASA)

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise (<http://asadauphinoise.com>) à partir du Lundi 8 Avril 2024 pour les vérifications administratives qui auront lieu le SAMEDI 13 AVRIL 2024 de 10h à 13h30 (salle polyvalente de VIF) et Les vérifications techniques de 10h15 à 13h45 (Place de la Mairie à VIF)

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 11^{ème} Rallye du Balcon-Est du Vercors doit remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne en se rendant sur le site internet de l'ASA DAUPHINOISE www.asadauphinoise.com .

La demande d'engagement est également disponible en ligne à l'adresse www.ffsa-inscriptions.org

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée **EN LIGNE** puis imprimée et envoyée **avec COPIE des PERMIS de CONDUIRE et des LICENCES pour chaque membre de l'équipage** par la poste à l'ASA DAUPHINOISE Maison des sports, 7 Rue de l'industrie 38320

EYBENS avec le règlement des droits d'engagements au plus tôt le **Lundi 19 Février 2024** et au plus tard le **lundi 1^{er} AVRIL 2024** (cachet de la poste faisant foi).

Attention : Toute feuille d'engagement non saisie en ligne sur le site www.ffsa-inscriptions.org ou feuille d'engagement reçue sans règlement des droits d'inscriptions ne sera pas prise en compte. LE REGLEMENT peut se faire par CHEQUE au nom de l'ASA DAUPHINOISE ou par VIREMENT BANCAIRE IBAN ASAD : FR76 1027 8089 5200 0205 1120 129

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum En fonction du nombre de voitures inscrites en VHC et VHRS-VMRS limité à 30; L'organisation se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrits dans l'une ou l'autre catégorie (moderne ou historique) pour un maximum de l'ensemble des participants à 150 voitures.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **350 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **700€**
 - Les droits d'engagement pour les équipages **100 % féminins** sont fixés à :
 - Avec la publicité facultative des organisateurs : **300 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **600 €**
 - A NOTER que l'ASA Dauphinoise met en place une réduction du montant des engagements pour ses licenciés sur les rallyes 'qu'elle organise. (25 euros par licencié, 50 euros par équipage licencié à l'ASA Dauphinoise .voir info sur le site internet de l'ASA)**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.
- 50 % dans tous les autres cas.

Les chèques seront mis en banque le **Lundi 8 Avril 2024**

Le rallye moderne partira 15 minutes après le rallye VHC, qui partira lui-même 15 minutes après le rallye VHRS.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

L'assistance est autorisée uniquement dans le parc d'assistance Place Jean COUTURIER, dans la Rue du 19 Mars 1962 (Autour de la Salle Polyvalente) et Ave Maréchal Leclerc à VIF(si besoin.) Voir PLAN infrastructures sur site ASA Dauphinoise et FB rallye du balcon est du Vercors UN seul véhicule d'assistance (badgé) par voiture de course sera admis dans le parc.

CHAQUE EQUIPAGE DEVRA SCRUPULEUSEMENT RESPECTER LES EMPLACEMENTS INDIQUES PAR LES COMMISSAIRES du PARC d'Assistance

Si vous souhaitez partager un emplacement avec d'autres équipages, merci de le signaler à l'organisateur une semaine avant le rallye (06 15 78 14 29)

Les remorques devront être garées obligatoirement sur le site indiqué sur le plan des infrastructures. (parking école primaire Champollion) site équipé de vidéo surveillance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1. P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

5.2P PUBLICITE

Conforme au règlement standard

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du **BALCON-EST du Vercors** représente un parcours total de **154 kms**

Il est divisé en 2 étapes intégrant 3 sections

Il comporte **5 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **36 Kms**

Les épreuves spéciales sont les suivants :

ES 1 « SEYSSINET ALPES AUTO » 6 Kms (Prologue.)

ES 2 /4 « BTP du BALCON-EST » 4.88 Kms

ES 3/5 « ...GT AUTOMOBILES » 10.12 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire» et les RESULTATS et CLASSEMENTS seront affichés sur le panneau d'affichage à la Salle Polyvalente de VIF et sur les sites internet en direct www.chronoconsult.fr et www.lanchatreomnisports.free.fr

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1P. Attention :

Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à **3 maximum** par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées :

Le DIMANCHE 7 Avril 2024 de 8h30 à 18 h et le Samedi 13 AVRIL 2024 de 7h à 14h

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté ! AVEC une ATTENTION PARTICULIERE DANS LA TRAVERSEE des villages ou hameaux : 30 Kms maxi !!! Il en va de la tenue de l'épreuve ! Des contrôles seront effectués et les sanctions appliquées conformément au règlement standard FFSA.

Toute UTILISATION de la voiture de course est INTERDITE.

Tout RETOUR en arrière, Tout FRACTIONNEMENT et/ou BOUCHAGE sur les ES est INTERDIT., conformément au règlement standard FFSA

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Primes cumulables : Scratch, classe
Coupes non cumulables

CLASSEMENT SCRATCH

1 ^{er}	400 €
2 ^{ème}	300 €
3 ^{ème}	200 €

FEMININE

1 ^{ère}	300 €
2 ^{ème} (si+3partants)	150 €
3 ^{ème} (si+5partants)	90 €

CLASSES

CLASSES	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}		
- 4 Partants	150 €						
4 à 6 Partants	320€	150€					
7 à 9 Partants	320 €	150 €	100 €				
10 à 15 Partants	320 €	160 €	100 €	50 €			
+ de 15 Partants	320 €	160 €	100 €	75 €	50 €		

- * 1 Coupe aux 3 premiers du Scratch
- * 1 Coupe à chaque équipage classé suivant tableau des primes de classe
- * 1 Coupe aux 3 premiers équipages féminin terminant le rallye

La remise des prix se déroulera le DIMANCHE 14 AVRIL 2024 sur le Podium d'ARRIVEE dès l'arrivée finale de la première voiture (ou après l'arrivée du dernier concurrent dans la salle polyvalente en cas D'intempéries).